



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le vendredi 13 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Les travaux menés au titre du Livre blanc de la sécurité intérieure (LBDSI), lancés le 31 mai 2019 à la demande du Président de la République, du Premier ministre et de mes prédécesseurs Christophe CASTANER et Laurent NUNEZ s'achèvent avec la publication de cet important document d'orientation pour le ministère de l'Intérieur et les forces qui le composent.

Les travaux articulés autour de quatre groupes de travail relatifs à l'organisation, au partenariat et au *continuum* de sécurité, aux ressources humaines et matérielles, aux technologies, ont été menés par une équipe projet que je tiens à saluer pour la rigueur, l'exhaustivité et l'ambition de ses propositions. Ces travaux ont en outre été éclairés par les assises territoriales de la sécurité intérieure tenues dans tous les départements sous l'égide des préfets.

Ces travaux m'ont été présentés de manière exhaustive.

Rassemblant environ 200 propositions, ce document doit inspirer l'action du ministre de l'Intérieur pour les prochaines années.

Parce que réalisé par une équipe dédiée, indépendante des différents cabinets, ce travail mérite d'être publié tel quel, à la lecture directe du public.

Je l'ai souhaité expressément.

Aussi je fais le choix de confronter ma mission au ministère de l'Intérieur à ce document. Ceci de deux manières :-

D'abord en inspirant mon action place Beauvau : c'est de ce qui a été fait autour de la sécurité du quotidien (SQ) en matière de lien avec la population ; du schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) pour ce qui concerne la gestion de l'ordre public ; dans le cadre de la proposition de loi pour une *Sécurité globale* des députés A. THOUROT et J-M FAUVERGUE pour les questions de *continuum* de sécurité ou en encore avec le lancement du *reverse 112* en matière de nouvelles technologies. Et bien sûr je m'inspirerai encore de ces travaux dans les décisions d'organisation qui seront prises très prochainement ainsi que pour les textes réglementaires, les mesures de portée législative à paraître.

Ensuite, en demandant à échéance de l'année 2022 des travaux qui seront conduits autour d'une loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), loi qui viendra tirer les conclusions de deux décennies d'action depuis la précédente loi d'orientation.

C'est une nécessité pour améliorer l'efficacité de notre organisation, pour adapter la législation aux évolutions de notre société, pour renforcer les moyens de la sécurité intérieure au service de nos concitoyens.

Ce travail prospectif est parfaitement complémentaire avec les efforts que nous entreprenons actuellement pour renforcer et moderniser les forces de l'ordre. Il s'agit de tirer le meilleur parti des 10 000 recrutements prévus sur la durée du quinquennat, décidés par le Président de la République, et des moyens budgétaires très importants dévolus à l'amélioration du cadre de travail ainsi qu'à l'équipement individuel et collectif de ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité des Français.

C'est dans ce cadre que je souhaite que les travaux du Livre blanc se poursuivent, ceci dans quatre directions qui relèvent parfois de champs initialement exclus de la réflexion :

L'articulation des engagements de la police nationale et de la gendarmerie nationale sur le territoire

S'il est hors de question de remettre en cause notre modèle, qui voit agir deux forces complémentaires, police nationale et gendarmerie nationale, il me semble essentiel de reposer la question de leur implantation territoriale, sans préjugé aucun, dans le sens d'une organisation plus efficiente. La question de la mise en cohérence autour des agglomérations (police d'agglomération, polices municipales d'agglomération) et dans les territoires plus ruraux, doit nécessairement être posée. Au-delà, il importera de consolider les coopérations entre ces forces, et notamment dans les domaines qui exigent une action conjointe (par exemple le maintien de l'ordre) ou le développement de compétences rares. A cet égard, je souhaite que la réflexion soit spécifiquement approfondie sur les propositions du livre blanc relatives aux domaines de la police technique et scientifique et de la lutte contre la cybercriminalité.

L'organisation de la police nationale

L'organisation de la police nationale est symbolique du sens que l'on souhaite donner à l'action de nos policiers. Le livre blanc fait des propositions ambitieuses en la matière. Je souhaite dès 2021 l'expérimentation, comme cela a déjà été fait outre-mer, de directions territoriales unifiées de la police nationale afin de renforcer la coordination et la cohérence de l'action, selon une double logique de déconcentration et de décloisonnement. Je demande au directeur général de la police nationale de mettre en place une équipe projet permettant de proposer pour l'année 2022 une organisation rénovée et simplifiée de la direction générale de la police nationale, au niveau central, au niveau zonal et au niveau départemental. Cela consistera à optimiser la fonction opérationnelle autour des principaux métiers (sécurité du quotidien et ordre public, renseignement, investigation, protection aux frontières) et les fonctions supports. Cette réforme devra impérativement s'appuyer sur les principes de déconcentration, de suppression des doublons – en un mot de simplicité. Cette réforme veillera à mettre au cœur les sujets de formation (académie de police), de ressources humaines et d'encadrement de proximité.

La réforme de la Préfecture de police (PP)

Au-delà de la création récente de la nouvelle direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (DILT), la question de l'articulation de la direction générale de la police nationale et de la préfecture de police, d'une part, et de la direction générale de la sécurité intérieure et la préfecture de police, d'autre part, devra être reposée pour renforcer la coopération en respectant le modèle intégré qui a prévalu à la mise en place de l'organisation actuelle de la PP. Je souhaite également que la réforme entamée en matière de lutte contre l'immigration irrégulière (notamment la création d'un poste de préfet délégué en charge des volets administratifs et opérationnels auprès du préfet de police, préfet de zone de défense) soit menée à bien rapidement.

La gestion des crises de sécurité

Le nombre et la diversité des événements majeurs de sécurité civile ou de sécurité publique que notre pays a eu à vivre ces dernières années amènent à réfléchir aux dispositions à prendre pour faire face avec la meilleure efficacité possible à « la crise de demain ». Nos modèles de sécurité civile et de sécurité intérieure devront être repensés et adaptés. Le ministère, au-delà des organisations et des moyens, devra développer ses capacités d'anticipation et de prospective afin d'anticiper les nouvelles crises.

Partiellement traité par le Livre blanc, parce que rédigé notamment avant la crise de la COVID, ce sujet fera à ma demande l'objet de travaux complémentaires du nouvel Institut des Hautes Etudes du

Ministère de l'Intérieur (IHEMI) rattaché au secrétaire général, en lien avec les trois directeurs généraux concernés.

Enfin, et pour ce qui relève des aspects du Livre blanc n'ayant pas d'ores et déjà fait l'objet de décisions de ma part, ainsi que des champs complémentaires identifiés comme restant à traiter notamment en matière de ressources humaines je veillerai à ce qu'ils soient envisagés dans le même esprit de concertation que celui qui a présidé à l'élaboration de ce livre blanc, avec l'ensemble des parties prenantes et dans le respect du dialogue social.

Cette concertation devra aboutir d'ici à la fin du premier semestre 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, avec l'assurance de mon plein engagement personnel pour la réussite de nos missions, l'expression de mes sentiments confiants et dévoués.

Sincèrement .



Gérald DARMANIN